

Conseil Régional du district de Nyon

Rapport de la Commission de Gestion et Finance sur le Préavis du Comité de Direction n°67 - 2016

Concerne : Participation de CHF 90'000.- sur le fond régional TP affecté pour le réaménagement de l'arrêt de bus Saint-George, Côte Malherbe (lignes Car Postal 10-720 et 10-723) et la participation aux frais de communication.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de Gestion et Finance composée de MM. Christian Graf, Frédéric Guilloud, Jean-Pierre Streit, Frédéric Mani, Francis Costiou et Jean-Pierre Friedli (suppléant) s'est réunie le mercredi 11 mai 2016 dans les locaux du Conseil Régional en présence de MM. Bernard Penel, membre du Comité de Direction, et Patrick Freudiger, Secrétaire Général. La commission de Gestion et Finance les remercie de leur disponibilité, de leurs explications et de leurs réponses à toutes ses questions.

Objet

Courant 2010, le conseil intercommunal a adopté le préavis d'intention 60-2010 relatif à la réorganisation et au financement des transports publics régionaux.

Le présent préavis s'intègre dans ce cadre. La Commission tient à noter que :

- le conseil régional participe à hauteur de 75% aux frais de réaménagement de l'arrêt de bus, le solde de 25% étant à la charge de la commune de Saint-George.
- Le préavis 60-2010 prévoyait cette répartition dans le cadre de mesures d'infrastructures d'intérêt régional, les autres aménagements devant être pris en charge à 100% par la commune territoriale concernée.
- MM. Penel et Freudiger nous ont assuré que la répartition proposée était dû au caractère de mise en sécurité de l'arrêt de bus concerné (Trottoirs, marquages, éclairage et aux travaux induits par ces modifications comme les canalisations pour garantir une bonne évacuation des eaux de la chaussée).

L'engagement total à ce jour, hors préavis 66-2016 et 67-2016, se monte à 10.7MCHF sur les 13.5MCHF prévus au préavis 60-2010 (correspondant à 31 CHF/habitant sur 5 ans). Le présent préavis d'un montant de 90'000 CHF est donc dans l'enveloppe convenue en 2010.

Conclusion

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre du fond TP voté par le conseil régional en 2010. La Commission s'interroge cependant sur le mode de répartition des frais des aménagements proposés et laisse au conseil intercommunal le soin de trancher si l'entièreté de ceux-ci est bien d'intérêt régional. Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finance vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter la demande de contribution de CHF 89'000.- pour le réaménagement de l'arrêt de bus côté Malherbe à Saint-George et de CHF 1'000 pour la participation aux frais de communication et d'imputer le montant total de CHF 90'000 sur le compte du fonds TP affecté.

Pour la Commission de Gestion et Finance:

M. Christian Graf, 1^{er} nommé

M. Jean-Pierre Streit

M. Frédéric Mani

M. Frédéric Guilloud

Francis Costiou, rapporteur

Ainsi fait à La Rippe, le 16 mai 2016